



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
2958-2814**

**Numéro 003, Juin 2023**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

***akiri-uao.org***



**ISSN 2958-2814**

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



## **INDEXATIONS INTERNATIONALES**

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel**  
“(RE) CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

## **Equipe Editoriale**

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

## **Comité Scientifique**

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Assistante, Université Alassane Ouattara

## Contacts

Site web: <https://akiri-uao.org/>

E-mail: [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

**Indexations internationales :**

**Auré HAL :** <https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel :** <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### **Références bibliographiques**

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBAM Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

### SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### Géographie

1. **Diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et problématique de l'accès à l'internet mobile dans le département de Korhogo**  
KONE Kapiéfolo Julien ..... 1-16
2. **Impact des déchets ménagers et miniers sur l'environnement et sur la sante de la population de la sous-préfecture de M'bengue (Côte d'Ivoire)**  
KONE Kagbagnan, KONE Kapiéfolo Julien & COULIBALY Moussa ..... 17-35
3. **Étude géographique des parcs autos dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)**  
Firmain Kouakou N'GUESSAN..... 36-46
4. **Les activités artisanales et leurs conséquences sur l'environnement : une étude de cas à Yopougon nord-est (Abidjan-Côte d'Ivoire)**  
KOUADIO Konan Célestin, KONAN Amani Fulgence & BAMBA Mamadou ..... 47-60
5. **Health risk linked to the use of pesticides in The sub-prefecture of bazra-natis (ivory coast)**  
TAPE Bi Sehi Antoine.....61-78
6. **La situation de la sédentarisation des pasteurs peuls en Côte d'Ivoire : cas du département de Ferkessédougou**  
YOMAN N'Goh Koffi Michael ..... 79-98
7. **La réserve de Lamto (Côte d'Ivoire) : une aire protégée en proie à des activités anthropiques illicites**  
Ahou Suzanne N'GORAN & N'Guessan Simon ANDON..... 99-114
8. **Etalement urbain et développement des friches dans la ville de Bondoukou**  
KONAN Kouakou Attien Jean-Michel & KOSSONOU Yaoua Phoébé..... 115-131

#### Histoire

9. **L'agriculture au Songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles**  
Amon Guy Serge ATCHIE..... 132-147
10. **Les mécanismes de gestion des conflits dans la société traditionnelle yaouré (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**  
N'Founoum Parfait Sidoine KOUAME..... 148-160
11. **Jeunes et partis politiques en Côte d'Ivoire : entre prise de conscience et instrumentalisation (1990-2020)**  
Hyacinthe Digbeugby BLEY ..... 161-177

<b>12. Les artisans de l'avènement d'Ibn Yasin au Sahara occidental</b>	
Issouf OUATTARA.....	178-189
<b>13. Tombouctou dans la rébellion du Balama es-sadeq : un activisme contestataire au Songhoy (XVI<sup>e</sup> siècle)</b>	
Jean Charles DÉDÉ.....	190-206
<b>14. Patrimoine culturel ivoirien dans la consolidation de l'identité nationale 1893-2018</b>	
OUATTARA Brahim.....	207-222
<b>Sociologie et anthropologie</b>	
<b>15. Gouvernance communale et gestion du personnel des mairies : cas de la mairie de Cocody</b>	
KOUADJO Koffi Stéphane.....	223-237
<b>Droit</b>	
<b>16. Droits de la femme en Côte d'Ivoire : de l'égalité des sexes en réalisation</b>	
Samuelle Bernice EBA.....	238-257
<b>COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS</b>	
<b>Sciences du langage et de la communication</b>	
<b>17. Impacts communicationnels des ellipses dans les réseaux sociaux sur les résultats scolaires en Côte d'Ivoire</b>	
N'golo Koné SIONGO & Monvaly Badara TOURE.....	258-279
<b>18. Les représentations sociales de la maternité des adolescentes au Burkina Faso</b>	
Aïcha Tamboura-Diawara .....	280-293
<b>19. Incommunication et taux de divortialité élevé en Côte d'Ivoire : une incidence sociale</b>	
Antoine KOUAKOU & Kan Samuel KOUAKOU.....	294-309
<b>20. Financement non public des industries culturelles et créatives en Côte d'Ivoire : états et enjeux</b>	
Renaud-Guy Ahioua MOULARET .....	310-327
<b>LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS</b>	
<b>Anglais</b>	
<b>21. English lexical collocations: a challenge for Malian EFL learners</b>	
Sekou SISSOKO.....	328-345
<b>Lettres Modernes</b>	
<b>22. L'épicurisme dans Sylves de Jean-Joseph Rabearivelod'Alain Mabanckou</b>	
Gohi Jonas TA BI.....	346-360

## **L'agriculture au Songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles**

**Amon Guy Serge ATCHIE**

*Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)*

Email : [atchieamon@gmail.com](mailto:atchieamon@gmail.com)

### **Résumé**

Depuis les temps anciens, l'Homme, les animaux et les végétaux ont eu le besoin de se nourrir. Ainsi, l'alimentation devient indispensable dans la vie des Hommes et des autres êtres vivants. Pour cela, l'Homme doit produire pour se nourrir et nourrir les animaux qu'il élève en faisant recours à l'agriculture, à la chasse, etc. L'agriculture offre à l'Homme des moyens de transports, les moyens de se vêtir et se couvrir. L'objectif de l'agriculture dans les sociétés littorales africaines et au Songhay était d'assurer l'autosuffisance alimentaire et de contribuer à une vie aisée. Sans doute, c'est cette réalité agricole qui a poussé la FAO, l'un des organismes spécialisés de l'ONU a affirmé qu'« un monde libéré de la faim et de la malnutrition où l'alimentation et l'agriculture contribue à l'amélioration des conditions de vie de tous » (www. FAO.Org, consulté le 12 juin 2019 à 17h 16mn). L'objectif principal de notre étude est d'analyser le rôle et les traits identiques de l'agriculture au Songhay et dans les régions du littoral de l'Afrique occidentale. Cela nous pousse à analyser d'abord, l'Agriculture au Songhay et dans les sociétés littorales : source d'alimentation ; ensuite, l'agriculture : sources de richesses et enfin, les limites de l'agriculture.

**Mots clés :** Agriculture, Songhay, Sociétés Littorales, Richesses.

## **Agriculture in Songhay and in west african coastal societies in the 15th-16th centuries**

### **Abstract**

Since ancient times, humans, animals and plants have needed food. Thus, food becomes essential in the life of humans and other living beings. For this, Man must produce to feed himself and the animals he raises by resorting to agriculture, hunting, etc. Agriculture provides humans with means of transport, the means to dress and cover themselves. The objective of agriculture in African littoral societies and in Songhay was to ensure food self-sufficiency and contribute to a comfortable life. Undoubtedly, it is this agricultural reality that has prompted the FAO, one of the specialized agencies of the United Nations, to state that "A world free from hunger and malnutrition where food and agriculture contribute to improving the living conditions of all" (www. FAO.Org, consulted on June 12, 2019 at 5:16 p.m.). The main objective of our study is to analyze the role and identical features of agriculture in Songhay and in the coastal regions of West Africa. This pushes us to analyze first, Agriculture in Songhay and in coastal societies: source of food; then, agriculture: sources of wealth and finally, the limits of agriculture.

**Keywords:** Agriculture, Songhay, Coastal Societies, Wealth.

## **Introduction**

Depuis l'apparition de l'humanité, l'Homme tout comme les animaux ont connu une évolution perpétuelle dans leur alimentation. Ils eurent toujours recours à la nourriture, source de force et d'énergie pour leur subsistance. L'alimentation est inéluctablement indispensable à la vie humaine et animale. Pour cela, l'homme se doit de produire c'est-à-dire cultiver pour se nourrir et nourrir ceux qui l'entourent. C'est ainsi que l'agriculture devient une nécessité pour la survie de l'Homme. En dépit de l'alimentation, l'agriculture procure également des sources de revenus indéniables aux producteurs. Les sociétés littorales et le Songhay à l'époque médiévale ne furent pas en marge de cette loi naturelle. En effet, dans l'empire Songhay à l'époque d'Askia Daoud et dans les sociétés littorales africaines au Moyen Âge, l'agriculture fut une activité prépondérante qui fournissait les produits fondamentaux tels que les céréales, les légumes, les fruits, les laines, du coton, etc.

L'objectif de l'agriculture chez ces différents peuples était d'assurer l'autosuffisance alimentaire dans la région et de contribuer à la réalisation d'une vie aisée. Cette importance de l'agriculture pousse la FAO à affirmer que « (...) L'agriculture contribue à l'amélioration des conditions de vie de tous » (FAO, article, 12juin 2019). Vu le rôle important qu'a joué l'agriculture dans le Songhay et dans les sociétés littorales au Moyen Âge, nous ne pouvons pas rester indifférent sans étudier cette activité. Cette étude s'oriente sur le rôle et les limites de l'agriculture au Songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines et montre que sa bonne compréhension peut nous aider à trouver des stratégies pour moderniser l'agriculture dans nos États actuels, améliorer les conditions sociales des agriculteurs et réaliser l'autosuffisance alimentaire dans la sous-région ouest-africaine et même sur tout le continent africain. C'est pourquoi nous nous posons les questions de savoir : quel a été le rôle de l'agriculture au Songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines au Moyen Âge ? Et quelles en sont ces faiblesses ? Notre étude est basée sur des sources soudanaises, arabo-berbères et des sources portugaises ainsi que des ouvrages d'histoire et de géographie moderne. Notre analyse est structurée en trois axes : Le premier analyse l'agriculture au songhay et dans les sociétés littorales : source d'alimentation ; Le second étudie l'agriculture au songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines : sources de richesses et le troisième analyse les limites et les faiblesses de l'agriculture au songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines à l'époque médiévale.

## **1. L'agriculture au Songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines : source d'alimentation**

L'agriculture dans les sociétés littorales et au Songhay servait à nourrir plusieurs couches sociales. On dénombre : la cour royale, la population, l'armée et les animaux. Ces différentes structures sociales consommaient presque tout ce qui provenait de l'activité agricole.

### **1.1. La cour royale**

Dans l'empire Songhay, pendant le règne d'Askia Daoud, la cour royale regorgeait plusieurs personnes. Elle est composée de familles des princes vaincus, des délégations étrangères, des concubines du roi et des fils et petits-fils des rois. Askia Mohammed 1<sup>er</sup> avait une centaine d'enfants et son fils Daoud en avait soixante. Dans la cour royale, le souverain devrait nourrir le monde qui l'entoure. Il leur donnait des superficies de terres qu'ils cultivaient pour leur propre compte pour nourrir leur famille et leur suite (S. Sangaré, 2007 : 340). Le souverain devait acheter ou produire lui-même ceux dont il a besoin pour nourrir ses gens car ils avaient un besoin urgent en céréales pour nourrir tout ce monde qui grouillait dans le palais (G. N. Kodjo, 1973 : 208).

Concernant de la région du littoral ouest-africain, dans les royaumes de cette région Casamança, Falup, Banhùns, Bagas, Bijorei, Putazes, etc. (A. A. de Almada, 1842 : 61-71), on trouve dans la cour des rois, un nombre très important de populations résidentes. Dans la cour du roi de Gyloffa, habitent plusieurs couches sociales (le roi et ses descendants, ses femmes, les esclaves, les étrangers et les musiciens) qu'il se doit de subvenir à leurs besoins. Les rois de la région ont de nombreux sujets sous leur commandement et assez de femmes dans la cour et dans chacune de ses fermes, ils ont des femmes, des enfants et les esclaves qui les servent. Toute cette population est à la charge du roi qu'il se doit de nourrir (V. Fernandes, 1951 : 7 et 11).

Pour relever le défi alimentaire dans la cour royale dans la région côtière, les rois obtiennent l'aide de leurs sujets pour planter, semer ou récolter ses cultures. Tous les sujets les aident dans ce travail gratuitement et répondent massivement à son appel afin de pouvoir subvenir à leurs besoins et aux besoins de ceux qui vivent avec eux (V. Fernandes, 1951 : 83). Dans les sociétés littorales ouest-africaines, le roi se déplace toujours avec un grand nombre de personnes. C'est le cas dans le royaume Jolofe où le roi a toujours un grand nombre de personne à sa suite, ce qui l'empêche de rester plus de trois jours dans le même endroit et ne fait que voyager toujours d'un lieu à un autre afin de ne pas manquer de fourrage ni de nourriture et même d'eau qui est

très rare dans le pays lorsqu'on s'éloigne de la rive du fleuve Sénégal (A. A. de Almada, 1842 : 11).

Les rois prennent autant de femmes comme bon leur semble sans distinction de niveau social. Les sujets tout comme les seigneurs peuvent avoir assez de femmes autant que leurs moyens permettent de subvenir à leurs besoins (C. Coquery-Vidrovitch, 2003 : 97). Le roi des Azanaghes a, à son compte, plus de trente femmes. Il répartit ses femmes dans différents lieux et villages, où chacune est logée dans une maison autonome et séparée des autres des concessions. Ses femmes ont un certain nombre de servantes à leur service et quelques esclaves pour cultiver les terres et les possessions afin qu'elles puissent honorablement maintenir leur état social. Ceux-ci sèment et récoltent les produits agricoles pour subvenir à leur besoin. Ainsi, lorsque le roi arrive dans une localité, il ne fait point porter de vivre après lui ni aucune chose, car ses femmes qui demeurent aux lieux où il arrive, l'entretiennent avec toute sa suite (C. Coquery-Vidrovitch, 2003 : 98). À l'époque médiévale, le palais royal et la cour royale renfermèrent un nombre considérable de bouches à nourrir. Mais qu'en est-il de la population ?

### **1.2. La population songhay et les peuples côtiers ouest-africains**

La population songhay se localise en zones rurales et urbaines. Presque dans toutes les grandes régions, vivaient des commerçants, artisans, éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, riches et pauvres. Cissoko affirme que « Tombouctou pouvait avoir quelques 80000 habitants, Djenné 3000 à 4000 habitants et Gao la capitale politique ; plus ancienne que les autres était une ville, immense de près de 100000 habitants sous l'Askia Daoud » (M. S. Cissoko, 1987 : 231). La population du pays était dans une tendance évolutive. Elle avait des besoins alimentaires. Pour compenser ses besoins alimentaires, elle tirait principalement sa subsistance dans les productions agricoles. Askia Daoud faisait aussi don des produits du champ nommé « jardin des pauvres » (M. Tymowski, 1970 : 1647), pour secourir la population misérable de la famine. Le prince distribue également sous forme d'aumône les sounnou de riz dans les marchés publics pour approvisionner la population.

Toute sorte de produits agricoles était présentée sur le marché. Pour les paysans, il est nécessaire de le faire pour résoudre au mieux les besoins alimentaires et économiques auxquels ils sont confrontés. Les marchés étaient dotés des produits de bases et autres. Un marché comme celui de Djenné, vu sa proximité avec les grands centres du Sud de la boucle du Niger, permettait d'amasser ou d'accumuler dans de vastes espaces, à l'abri des intempéries et des parasites, des denrées alimentaires très variées (les céréales, le beurre de karité, les piments, l'arachide, les

dattes du Touat, les barres de sels, etc.). Dans ce centre commercial les échanges de produits s'effectuent entre les paysans avant l'avènement d'une monnaie commune dans la région. Les spéculations au niveau des produits étaient rares. La fraude encore moins celle qui sévissait au temps des Askia : faux poids et fausses mesures, mélange du cuivre et de l'or etc. (S. Sangaré, 2007 : 161).

Quant aux peuples côtiers ouest-africains, ils habitent le long du littoral ouest-africain. Ces groupes de populations sont en majorités des agriculteurs, des éleveurs et des artisans. Pour subvenir à leurs besoins, ils cultivent la terre, serment et élèvent leurs animaux. L'agriculture permet à ces peuples de se nourrir et de nourrir leur bétail. La connaissance des techniques agricoles et artisanales par les peuples côtiers permit la pratique d'une agriculture de productivité assez élevée pour satisfaire les besoins alimentaires nécessaires de la population et à la reproduction de ses membres ainsi qu'à la répétition du cycle agricole. L'utilisation de l'énergie humaine comme source énergétique dominante dans le travail agricole et artisanal a rendu plus productive les revenus. L'usage de moyens de production agricole individuel est proscrit. La production repose ainsi sur un certain collectivisme qui est fondé sur le lignage avec son substitut, la famille étendue (C. Meillassoux, 1975 : 59). C'est ce qui a poussé Meillassoux à écrire que : « La terre, étant indissociable des rapports de production et de reproduction qui permettent son exploitation, ne peut faire l'objet d'une « appropriation » pour elle-même par laquelle elle serait séparée du contexte social qui lui donne une existence économique et une valeur d'usage » (C. Meillassoux, 1975 : 61).

Il s'agit donc d'un patrimoine indivisible appartenant aux membres de la communauté domestique dans laquelle l'économie d'autosubsistance, loin d'être autarcique, est intégrée dans le cadre d'une activité régionale. Dans le pays des Jolofes, la terre est très fertile, cela permet à la population de produire le riz en abondance et des produits tels que le beurre, diverses espèces de millet, le coton de très bonne qualité et le miel. En dépit de la terre, ces peuples possèdent beaucoup de chèvres et de gros bétail qu'ils nourrissent afin de les échanger contre les chevaux élevés en grand nombre sur le territoire du grand Foulo (A. A. de Almada, 1842 : 11). On assiste ainsi à l'échange des produits agricoles contre les produits d'élevage et cette complémentarité était une donnée permanente qui régulaient les relations entre les agriculteurs et les éleveurs sédentaires. L'agriculture était une source d'alimentation et de richesse pour la population de la côte ouest-africaine et celle de l'empire songhay car, elle permettait d'alimenter les animaux

(le bétail et la volaille) élevés et de nourrir plusieurs couches sociales (la cour royale, la population et l'armée).

### **1.3. L'armée et le personnel administratif**

Pour défendre et protéger son vaste territoire, le prince Askia avait installé un peu partout, dans le pays surtout dans les grandes villes comme Gao, Tombouctou et Tendirma, des groupements armés et des administrations. Pour couvrir le personnel de l'armée et l'administration en produits alimentaires, la production agricole des domaines de l'Askia fournissait des vivres. À l'ouest, en effet, un important centre militaire et administratif se trouvait à Tendirma. C'était le siège du Kourmina-fari (Kanfari), deuxième dignitaire de l'État après l'Askia, et le lieu de cantonnement de forces armées considérables (M. Kati, 1964 : 119-124). La production agricole des domaines situés autour du centre était destinée à couvrir les besoins de la cour et de l'armée à Tendirma. L'Askia était considéré comme propriétaire de ces domaines, mais c'est le Kourmina-fari et les fonctionnaires de sa Cour qui en assuraient la gestion au nom du prince et les récoltes étaient acheminées directement vers les greniers de Tendirma.

À Gao, aussi, il installait dans le port nigérien de Kabara, à quelques kilomètres de la ville, à côté du représentant de l'administration de l'État, le Kabara-farma, un haut commandant de l'armée, Balama, avec une forte garnison militaire. C'est aussi vers ce port qu'on acheminait une partie de la production des domaines princiers gérés par le Kabara-farma, afin de couvrir les besoins de ce dernier et des unités militaires qui s'adonnaient constamment aux guerres de conquête contre les voisins, notamment les provinces qui tentaient de se libérer du joug songhay (M. Kati, 1964 : 237). Or, une armée à cette époque comptait autant de combattants que de porteurs de grains de riz ou de mil. Une troupe de 4 000 soldats avait en moyenne 8 000 bouches à nourrir. Ce ravitaillement n'était pas constitué seulement que de produits agricoles mais aussi de productions animales telles que : la viande de bœuf, des ovins, des caprins, de la volaille, du chameau dans les casernes du Nord et du poisson. Des légumes comme le haricot, et des fruits comme la datte, étaient probablement consommés dans l'armée songhay et dans les administrateurs des provinces.

Concernant les peuples littoraux de la côte ouest-africaine, l'organisation de l'armée et du personnel administratif est différente de celle de l'empire songhay au temps d'Askia Daoud. Dans cette région de l'Afrique de l'ouest, il n'y avait pas une armée de métier comme dans l'empire songhay. L'armée se constitue lorsque le roi le désire. Dans ce cas, il peut mettre sur pied une armée de nombreux cavaliers, d'archers et de fantassins en un moindre de temps (A.

A. de Almada, 1842 : 9). Bien vrai qu'il n'y a pas d'armées permanentes dans les États du littoral ouest-africain, néanmoins, les peuples sont gouvernés par des capitaines généraux nommés par le roi qui portent le titre de Jagarafes et des gouverneurs qui portent le titre de Jagodims qui gouvernent un grand nombre de villages. Le roi a, à ses côtés, des Farbas qui perçoivent les revenus royaux. En effet, quand le roi veut lever une armée, il prévient ses Jagarafes qui à leur tour transmettent ses ordres aux Jagodims, et chacun de son côté rassemble ses gens de sorte qu'en peu de temps, ils réunissent une armée nombreuse (A. A. de Almada, 1842 : 21).

Dans les États de la côte ouest-africaine, l'entretien des soldats ne se fait pas de manière permanente. Cela intervient lorsque le roi prend la décision de lever une armée mais cette prise en charge est de courte durée car, elle prend fin lorsque la conquête s'achève. Après la conquête, chaque soldat se charge de sa subsistance. Le roi nourrit et entretient son armée qu'il lève grâce aux dons que les seigneurs lui font, aux prélèvements d'impôts sur les revenus agricoles des populations et de ses propres reverses issu des revenus royaux (A. A. de Almada, 1842 : 24). Les royaumes du littoral ouest-africain bénéficient de très bonne condition pluviométrie, on y trouve de belles forêts qui rendent l'agriculture propice. L'agriculture fut toujours florissante dans cette contrée de l'Afrique (M. Delafosse, 1922 : 77). L'agriculture a permis aux rois du littoral ouest-africain de subvenir aux besoins alimentaires et en équipements des armées qu'ils levaient pour les conquêtes ou pour la défense de leurs régions.

## **2. L'agriculture : source de richesses**

L'agriculture du Songhay et celle du littoral ouest-africain au Moyen-Âge permirent aux agriculteurs de faire le troc. Elle constitue pour les agriculteurs, un moyen de relèvement de niveau social, une source d'échange et de paiement d'impôt.

### **2.1. Les produits agricoles, source d'échange**

Dans le Songhay, la population produisait pour couvrir ses propres besoins alimentaires. Mais il lui arrivait de produire pour échanger ou pour vendre et acheter sur le marché. L'abondance des produits tels que les crustacés, le poisson séché et le manque de certains produits animaliers dont le paysan avait besoin, le poussaient à échanger ses produits agricoles contre d'autres. Dans les centres commerciaux, les paysans échangeaient leurs produits avec un autre produit en équivalence de son produit, cela avant même, avant l'avènement d'une monnaie commune dans la région. Il arrivait que le paysan échange le riz, le mil, le blé contre le bétail, du poisson séché, du fer, de la pierre et du cuivre venu du Nord. (M. Paré, 2019 : 20).

L'échange des produits était basé sur un système règlementé. D'abord, la famille échange avec les autres familles qui constituent le lignage. Ensuite, elle peut aussi échanger les produits avec d'autres personnes étrangères au lignage (J. Giri, 1994 : 68). Dans le système commercial, l'échange était basé sur le troc. Ce troc consiste, pour le marchand, à déposer par terre les produits qu'il veut échanger (objet en fer ou en verre, tissu, perles), et se retirer, puis à attendre qu'un acheteur potentiel dépose à côté les objets qu'il propose. Ce dernier s'efface à son tour et le marchand revient estimer l'échange. La transaction s'arrête lorsqu'un des protagonistes estime que l'échange lui convient et emporte la marchandise proposée en laissant la sienne. Mais la fraude était omniprésente au temps des Askia.

Il existait trois types de commerce au Songhay : le commerce à moyenne distance entre les villes et les villages, le commerce des produits manufacturés et la vente des produits agricoles. Dans ce commerce, il existait des marchés ruraux qui se tenaient de façon saisonnière ou hebdomadaire. Il y a des marchés dans toutes les agglomérations importantes, lieux de rencontre des paysans où, ils troquaient des produits alimentaires et achetaient aux colporteurs des marchandises venues du nord. Les grandes villes du pays comme Gao, Djenné, Tombouctou jouaient un rôle considérable comme des marchés d'attractions et de distribution de produits de tout l'Ouest africain. Par exemple, les céréales du Delta central ou du Dendi étaient acheminées vers Tombouctou, Gao et le Sahel.

Selon le Tarikh el Fettach Tombouctou était une ville d'entrepôt. C'est dans cette ville que les produits céréaliers étaient exportés vers l'Afrique du Nord d'où partaient les marchandises transsahariennes. Quant au produit de la pêche, le poisson fumé ou séché était emballé dans de grands paniers pour être vendu dans tout l'empire jusqu'à la lisière de la forêt, au Sud (S. M. Cissoko, 1987 : 194). Aussi le commerce du bétail constitue une source de revenu ainsi que le commerce des peaux (S. M. Cissoko, 1987 : 203). En conclusion, les échanges ont favorisé l'enrichissement des villes nigériennes et une certaine aisance à la campagne. Ils n'intéressèrent malheureusement que pour une faible part les productions locales, agricoles.

Dans la région côtière de l'Afrique occidentale, l'agriculture permit d'échanger les produits agricoles contre les produits d'élevage. Cette activité régissait les relations entre les peuples littoraux et les nomades Berbères de la Mauritanie actuelle. C'est par l'intermédiaire de ces peuples berbères que la région côtière était reliée au commerce transsaharien par l'échange de chevaux contre des esclaves et de l'or contre les produits manufacturés du Maghreb. La zone littorale, quelque peu écartée des grandes pistes du commerce transsaharien, depuis l'avènement

du Mali, constituait néanmoins une voie importante d'échange tout au long de son axe (B. Barry, 1988 : 40).

Dans tous les États côtiers d'Afrique de l'ouest, l'extension des produits agricoles est remarquable, particulièrement en Guinée-Bissau, en Guinée et en Sierra Leone. Ce développement est dû à la conquête de nouvelles terres, de zones basses comme les bas-fonds, les plaines et les vasières maritimes, mais également de zones hautes comme les plateaux. Il est vrai que, dans ces pays, les zones inondables constituent les principales réserves de terre arable. En revanche, la région de Guinée et de Sierra Leone, la place moindre de la culture du riz inondé s'explique par l'importance de la riziculture pluviale. Dans tous les pays du littoral, le riz constitue l'aliment de base des populations. Le rôle prééminent du riz sur les plans nutritionnel, économique, social et religieux est bien exprimé dans la richesse du vocabulaire désignant les nombreuses variétés de cette céréale, les préparations culinaires à base de riz ou encore les divers types de rizières.

Contrairement à l'arachide, destinée d'abord à la vente, seuls les surplus de riz sont vendus ou redistribués lors des fêtes rituelles. Le riz est ainsi jalousement gardé par les femmes dans un grenier situé au-dessus de leur cuisine et dans lequel elles puisent pour couvrir les besoins alimentaires de leur « foyer ». Le mari a un grenier séparé pour les hôtes. Le soin apporté à la décoration des greniers à riz chez les Baga témoigne de la même préoccupation fondamentale. Si la fonction première de la culture du riz est de satisfaire les besoins nutritionnels de l'unité de consommation, il est quelquefois difficile de pouvoir déterminer avec exactitude les différentes unités. Les exploitations agricoles sont généralement les unités de consommation regroupées en une concession, une unité de résidence. L'unité d'accumulation est le plus souvent individuelle au niveau de l'exploitation agricole avec cependant des liens importants entre exploitations formant la concession. Chez les Balant, le riz est une culture de rente. Vendu ou troqué, le riz permet d'acheter les produits de première nécessité ou encore d'accroître le cheptel (J-M. Ecoutin, 1999 : 213).

Cette diversité de produits agricoles a poussé André Alvarez de Almada à écrire que « C'est dans la Gambie qu'on fait le commerce le plus important de toute la Guinée » (A. A. de Almada, 1842 : 35). Ce qui sous-entend que les royaumes de la Gambie furent des centres commerciaux importants d'échange de produits agricoles et manufacturés entre les autochtones et les explorateurs européens. L'agriculture a permis aux peuples littoraux ouest-africains de rentrer en contact direct avec les Européens et de faire des échanges mais aussi d'avoir des ressources

pour s'acquitter de leur droit de citoyenneté c'est-à-dire de payer les impôts qui leur sont imposés par la royauté.

## **2.2. Les produits agricoles : Source de paiement d'impôt, de change et un moyen de relèvement du niveau social**

Selon le Tarikh el Fettach, Askia Daoud encouragea l'agriculture dans son pays pour des objectifs bien précis. En effet, il poussa la population à développer de nombreuses plantations. L'intérêt de cette politique agricole était d'instaurer des systèmes d'impôt payable en nature ou en contribution physique dans son empire. D'abord, sa politique consistait au sein de la population, une demande aux paysans de lui verser leur impôt en nature pour ceux qui le voulaient. En effet, c'est dans ce cadre que certaines tribus dépendantes d'agriculteurs, lui remettaient du poisson et du bétail. Tous ces produits étaient, pour la plupart, conduits à la cour du roi. Ce type d'impôt était payable en fonction de la production de chaque paysan. Toutefois, le souverain n'imposait pas de nombre de sounnou, de mesure de poisson et de nombre de tête de bétail. Plus les récoltes ou les productions d'un paysan sont importantes, plus son droit d'impôt augmente.

C'était une sorte d'impôt progressif, car il tenait compte de la production de chacun. Il considère également les charges de chacun. Cet impôt était nécessaire dans la mesure où, il permettait aux paysans éleveurs, pêcheurs et agriculteurs de participer au financement des dépenses publiques. Le prélèvement de l'impôt permettait à l'État songhay de faire face aux besoins alimentaires de la cour royale, de l'armée, des administrateurs ainsi que la population pauvre de l'empire. Les tribus qui n'arrivaient pas à payer l'impôt, apportaient la main-d'œuvre comme contribution et s'occupent du travail physique, entretiennent les animaux, les plantations des privilégiés de l'empire tels que le souverain et les lettrés. En somme, le système fiscal sur l'agriculture mis en place par Askia Daoud laissait la latitude aux populations de payer les impôts en fonction de leurs activités et de leurs revenus.

Dans les sociétés littorales ouest-africaines, les rois ont également mis en place un système d'impôt qui permet à la cour royale de faire face à ses besoins et de subvenir aux besoins de ses hôtes. En dehors des Jagarafes (généraux) et les Jagodims (gouverneurs) qui aident le roi dans sa gouvernance et à lever son armée lorsque le besoin se fait sentir, nous avons les Farbas qui sont chargés de percevoir l'impôt dans le royaume (A. A. de Almada, 1842 : 24). Dans ces sociétés littorales, l'impôt est prélevé sur la récolte des paysans et chaque famille paie l'impôt en fonction de son revenu agricole. L'augmentation des produits agricoles a permis l'émergence

d'un pouvoir économique réel chez les peuples côtiers. Le riz est également utilisé comme moyen de paiement pour la location des groupes de travail et des impôts royaux.

Le rôle social du riz est bien traduit par le prestige associé au vieux riz rouge, conservé secrètement dans les greniers et consommé en surabondance à l'occasion de cérémonies religieuses (naissance, mariage et décès) et traditionnelles (initiation). Tant chez les Diola-Floup que chez les Balant ou les Baga, la richesse se mesure à la quantité et à l'ancienneté du riz conservé dans ces greniers ainsi qu'au nombre de bétail abattus lors des grandes cérémonies. L'origine de ce pouvoir d'achat varie selon chaque groupe familial ce qui confère à chaque famille une notoriété propre. La fonction sociale consiste fondamentalement à construire et à consolider la cohésion sociale au niveau du village et un lien à la terre sans lesquels ce mode d'organisation, pas plus que le système technique agricole, ne sauraient perdurer (J-M. Ecoutin, 1999 : 245). La possession de domaines fonciers a contribué à renforcer la richesse des souverains et des populations libres. Grâce à l'agriculture, un groupe de classe servile atteint un niveau de richesse à côté de la Cour royale et des chefs militaires. Missakoulallah, bien qu'il fût esclave et admirateur de l'Askia, disposait d'un champ, les revenus de ce champ et le prélèvement de produits qu'il faisait sur les récoltes de l'Askia Daoud lui ont permis d'assoir une fortune alimentaire.

### **3. Les limites et les faiblesses de l'agriculture au Songhay et dans les sociétés littorales ouest-africaines**

La présence du Sahel et du Sahara, les aléas climatiques ainsi que le statut social de certaines populations et les épidémies constituent tant d'obstacles au développement de l'agriculture au songhay ainsi que dans les États côtiers d'Afrique de l'ouest.

#### **3.1. Le Sahara et le Sahel**

Le Sahara, situé au nord du Songhay et le Sahel au sud, sont des territoires septentrionaux de l'empire Songhay. Ils constituent une vaste unité géographique. Cette contrée s'étend en longueur de la côte atlantique au lac Tchad (S. M. Cissoko, 1987 : 15). Le désert brûlant du Sahara vient mourir dans la savane, et s'achève à quelques mille kilomètres au sud, aux environs du dixième parallèle, là où apparaissent les premières ramées de forêt. La Chaleur et la sécheresse sont les points communs de ces conditions climatiques. On observe une forte aridité du sol. Dans les autres contrées, cette aridité connaît des valeurs inégales. En effet, au fur et à mesure qu'on approche de l'Équateur, elle diminue jusqu'à s'annuler. Ces conditions



Ces carences sont manifestes pour l'azote et le phosphore (blocage du phosphate, interaction aluminium-phosphore) et, dans le cas de PH très bas, pour le cuivre et le zinc. L'importance de ces toxicités est d'autant plus grande que la saison sèche est longue et marquée, permettant ainsi la libération d'ions toxiques par oxydation et acidification, ce qui a un impact sur la production agricole (J-M. Ecoutin et al, 1999 : 226-227). Dans certaines régions du littoral, le cordon littoral se ferme en saison sèche et les eaux deviennent sursalées à plus de 50 grammes par litre ce qui a pour conséquence la mort de certaines plantes (D. Guiral et al, 1999 : 91).

### **3.3. Le statut social et les épidémies**

Dans le monde songhay tout comme dans les sociétés littorales ouest-africaines, on distinguait deux sortes de paysans : les esclaves et les paysans libres. Les esclaves appartenaient aux seigneurs qui ont tous les droits sur eux. Les paysans étaient à la base de la production agricole. En effet, ils produisaient l'essentiel des denrées alimentaires que consommaient les États. Mais, la majorité de cette population du pays vivait dans la précarité. Certains paysans habitent les grandes cabanes et cohabitent avec les différentes générations familiales. D'autres habitent de petites cabanes dispersées dans les champs qu'ils devaient cultiver. Mais, avec la politique de création de village de culture sous l'Askia Daoud, les paysans dépendants se regroupaient dans les villages de cultures plus faciles à contrôler. Généralement, les différentes générations d'une même famille vivaient ensemble dans une petite chaumière.

Dans le cadre des villages de culture le souverain avait tendance à construire l'habitat des esclaves dans les régions favorables au développement agricole. Surtout dans les régions aux sols humides sur les lisières de grandes forêts au bord du fleuve Niger. Dans les champs les esclaves travaillaient dur toute la journée et vivaient au rythme du soleil : les tâches paysannes sont effectuées au lever du soleil jusqu'au coucher du soleil. Par ailleurs le travail était beaucoup plus léger à certaines périodes de l'année principalement en hiver. Mais, les espaces ruraux dans le songhay connaissaient pratiquement les mêmes conditions paysannes qu'aujourd'hui. Dans les villes résidaient les grandes propriétaires foncières qui faisaient travailler leurs terres par de pauvres paysans dépendants. Les troubles agricoles au Songhay sont caractérisés par des moments de disette et de pandémies qui secouent le pays.

En période de famines les paysans qui alimentaient le pays en vivres gardaient jalousement dans leurs greniers les céréales qu'ils récoltaient. Cette prudence légendaire des cultivateurs provoquait dans les grandes agglomérations des disettes qui entraînaient très souvent la mort de milliers d'hommes. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'ampleur de certaines sécheresses furent à

l'origine des famines qui ravagèrent l'empire Songhay (M. Kati, 1964 : 174). En effet, pour fuir la famine, Mahmoud KATI, l'un des auteurs du T.E.F., pour pouvoir nourrir et marier ses 4 filles et 5 fils fut contraint de demander à l'Askia Daoud un terrain de culture et des grains pour le mettre en valeur. Les maladies troublaient les activités agricoles. Par exemple, en 1551 une maladie dite endémique ravagea une partie de la région de Tendirma (M. Kati, 1964 : 164). Les maladies et les famines entraînent le manque d'énergie nécessaire aux paysans de poursuivre leurs différents travaux agricoles et la mort de milliers de personnes (G. N. Kodjo, 1973 : 13-14).

Les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest au Moyen-Âge avaient un milieu malsain. Dans la zone de forêt hydromorphe, les peuples sont victimes de fièvres. Ce vocable recouvre non seulement le paludisme, dont les formes cliniques sont décrites depuis Hippocrate, mais aussi la typhoïde et un grand nombre de maladies infectieuses. La fièvre jaune est identifiée dès le XVI<sup>e</sup> siècle par l'ictère et les vomissements de sang. Les croyances de l'époque imputent les fièvres aux miasmes résultant de la putréfaction des matières organiques véhiculés par l'air, d'où le nom italien de malaria « mauvais air » donné au paludisme. La mangrove, humide et chaude, apparaît comme un écosystème idéal, car par essence malsain, pour la production des miasmes. Ce qualificatif n'est pas usurpé car, les fièvres sont, en effet, terriblement meurtrières. La côte de l'Afrique de l'Ouest a donc été exposée à un grand nombre de pathologies infectieuses qui empêchait la population du littoral de vaquer convenablement aux travaux champêtres (J. Mouchet et al, 1999 : 133).

## **Conclusion**

Retenons que l'agriculture est l'ensemble des activités destinées à tirer de la terre les produits d'exportations ou vivriers et des végétaux. Au Songhay tout comme dans les sociétés littorales ouest-africaines, elle reposait sur des fondements naturels, humains et politiques. L'agriculture était un secteur important mais faisait face à des contraintes climatiques pédologiques. D'abord, elle était une source d'alimentation et de richesse. Ainsi, elle alimentait les animaux (le bétail et la volaille) élevés et plusieurs couches sociales composées de la cour royale, l'armée, la population. Ensuite, l'agriculture permettait aux agriculteurs, de payer l'impôt en nature que les rois exigeaient pour satisfaire des besoins alimentaires. Cet impôt était payé en fonction de la production des paysans. Également, les produits permettaient d'échanger sur les marchés locaux. Le commerce interrégional a favorisé le développement d'une civilisation urbaine (sahélienne et yoruba) et une grande créativité. Dans l'ensemble, les sociétés africaines vivaient

d'activités rurales, de la chasse et de la pêche. L'agriculture (céréales, tubercules, manioc, coton, épices) et l'élevage servaient beaucoup plus à l'autoconsommation qu'au commerce extérieur avec le monde arabe et, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, avec les Européens. Enfin, elle a été aussi un moyen de relèvement de niveau social. Elle a contribué à renforcer la richesse du souverain, de paysans libres et de certains esclaves comme Missakoullalah.

L'agriculture dans les États africains existait sous plusieurs formes de plantations telles que les plantations de types privées et royales. Les Songhays cultivaient des plantes diversifiées notamment les céréalières (riz, sorgho, fonio, maïs, ...), des plantes légumineuses (piment, gombo, tomate, courge, navet, l'ail, l'aubergine, le chou etc.), puis d'autres plantes telles que le palmier dattier qui produit des dattes et des plantes de coton et de baobab. Les paysans étaient dotés d'une certaine ingéniosité et de savoir technique. Ces savoir-faire techniques pouvaient se regrouper en deux groupes techniques. Il avait les techniques d'exploitation des terres, des techniques de conservations des produits agricoles. Les paysans pratiquaient l'irrigation, l'arrosage, si les plantes cultivées en avaient besoin et l'agriculture sur brûlis. Ils utilisaient aussi le déchet animal et l'aspergeaient sur la terre de culture ou autour des plants. Quant aux techniques de gestions des produits, elles consistaient à conserver les produits comme les céréales dans les sacs en cuir fait de peau d'animaux (Sannou) et dans les greniers appelés « boo ». L'agriculture occupait une place très importante dans la survie de la population et le développement économique des États africains. Mais, elle fit face à des obstacles naturels et humains. D'abord, au plan naturel, la présence du désert dans le Sahara, les aléas climatiques entraînaient de longues périodes de saison sèche. Ainsi, la longue période de sécheresse empêchait la pratique de l'agriculture, ce qui entraînait le manque de vivres. Ensuite, le manque de produits agricoles crée la famine au sein de la population. Enfin, la présence de certaines maladies dans les régions telle que la région de Tendirma qui ont causées la mort de milliers de personnes (G. N. Kodjo, 1973 : 14).

Les peuples des sociétés côtières furent de tout temps remarquables par leur organisation. Dans ces différents États, l'agriculture fut toujours florissante, car ces peuples furent à l'origine des agriculteurs et éleveurs. Elle a permis aux sociétés littorales de faire des échanges en interne et à l'extérieur de leurs royaumes, de payer les impôts royaux, de relever leurs niveaux de vie et de s'auto-suffire. L'agriculture fut ainsi une source vitale pour les peuples littoraux et ceux de l'empire songhay au temps d'Askia Daoud à l'époque médiévale.

### Références bibliographiques

ALMADA André Alvarez de, 1842, *Description de la Guinée*, Paris, Arthur Bertrand, 106p.

BARRY Boubacar, 1988, *La Sénégalie du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : traite négrière, Islam, conquête coloniale*, Paris, l'Harmattan, 431 p.

CISSOKO Sékéné Modi, 1966, *Histoire de l'Afrique occidentale : moyen âge et temps moderne, VII<sup>e</sup>- 1850*, Paris, Présence africaine, 334 p.

CISSOKO Sékéné Modi, 1987, « Les Songhay du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *Histoire générale de l'Afrique, T.4 : l'Afrique du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, UNESCO, p.213-236.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 2003, *La découverte de l'Afrique*, Paris, l'Harmattan, 252 p.

DELAFOSSÉ Maurice, 1922, *Haut-Sénégal-Niger : le pays, les hommes, et les peuples*, T.1, Paris, Maisonneuve et Larose, 449 p.

FERNANDES Valentim, 1951, *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal, Cap de monté et Archipels : 1506-1510)*, Tradition Th. Monod, Bissau, CDEDG, 227 p.

FERNANDES Valentim, 1951, *Description de la côte occidentale d'Afrique de Cueta au Sénégal (1505-1507)*, Tradition Th. Monod et P. de Cenival, Paris, Lacrosse, 214p.

GIRI Jacques, 1994, *Histoire économique du Sahel. Des empires à la colonisation*, Paris, Karthala, 259 p.

MEILLASSOUX Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro, 251 p.

SANGARE Souleymane, 2007, *Contribution à l'étude des armées au Soudan occidental du VIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Abidjan, université de Cocody, 449 p.